

Les règles professionnelles pour la pose à faible pente des tuiles de terre cuite à emboîtement ou à glissement à relief

Avec une expérience de plus de 30 ans, la famille des tuiles de terre cuite à emboîtement dite « à faible pente » fait désormais l'objet de règles professionnelles visant la mise en œuvre.

La pose à des pentes inférieures au NF DTU 40.21, dite « pose à faible pente », est visée par des règles professionnelles qui formalisent le passage de cette mise en œuvre dans le domaine traditionnel. Ces règles s'ap-

puient sur le référentiel de la marque NF « Tuiles de terre cuite » qui vise les tuiles et leurs accessoires coordonnés et inclut désormais une option « faible pente » permettant de distinguer cette famille de produits spécifiques.

Tableau 1 : Rampants jusqu'à 6,50 m de projection horizontale

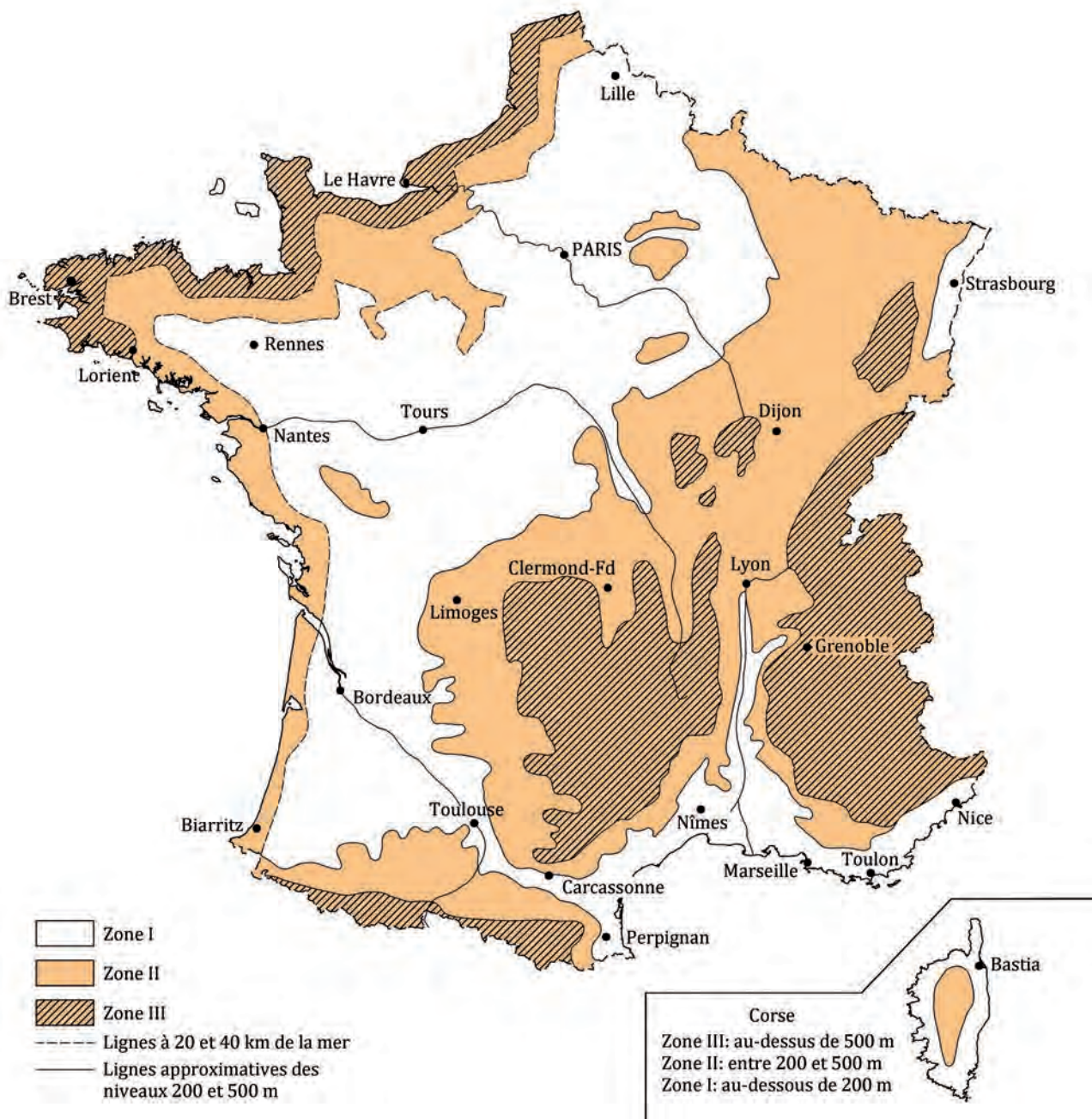
Situation	Zones d'application					
	Zone I (%)		Zone II (%)		Zone III (%)	
	Sans écran	Avec écran	Sans écran	Avec écran	Sans écran	Avec écran
Protégée	25	19	27	21	30	23
Normale	25	21	27	23	30	26
Exposée	33	28	37	32	40	34

Tableau 2 : Rampants supérieurs à 6,50 m jusqu'à 9,50 m de projection horizontale

Situation	Zones d'application					
	Zone I (%)		Zone II (%)		Zone III (%)	
	Sans écran	Avec écran	Sans écran	Avec écran	Sans écran	Avec écran
Protégée	28	22	32	24	36	26
Normale	28	24	32	27	36	31
Exposée	35	30	39	33	43	37

Tableau 3 : Rampants supérieurs à 9,50 m jusqu'à 12 m de projection horizontale

Situation	Zones d'application					
	Zone I (%)		Zone II (%)		Zone III (%)	
	Sans écran	Avec écran	Sans écran	Avec écran	Sans écran	Avec écran
Protégée	32	23	35	26	40	30
Normale	32	27	35	30	40	34
Exposée	42	36	45	39	50	43



Carte des zones de concomitance vent pluie du NF DTU 40.21

Ainsi, les Avis Techniques des tuiles pour pose à faible pente disparaissent progressivement. La liste des Avis valides ainsi que celle des tuiles bénéficiant de l'option faible pente de la marque NF sont données à la fin de cet article.

Les pentes minimales admissibles sont indiquées dans les tableaux 1, 2 et 3, page 29, (en %) en référence à la définition des zones de concomitance vent/pluie figurant en annexe B du NF DTU 40.21 (voir carte). Il est rappelé que ces pentes sont celles du support (et non celles de la tuile en œuvre).

Les pentes minimales de couverture peuvent être abaissées selon les dispositions précisées dans les tableaux 1, 2 et 3, page 29, (en %) lorsqu'il est fait usage d'un écran sous-toiture.

Il existe également des modèles de tuiles permettant la pose avec des pentes inférieures à celles indiquées dans ces tableaux. Ces modèles de tuiles relèvent, pour cette utilisation, de Documents Techniques d'Application spécifiques définissant leurs caractéristiques, leurs conditions de pose et les pentes minimales admissibles. Ces modèles sont marqués

d'un astérisque dans la liste donnée en fin d'article.

Les règles professionnelles apportent également des précisions concernant la réalisation des noues. En effet, la noue se trouve placée dans des conditions particulièrement défavorables pour les raisons suivantes :

- sa pente est inférieure à celle du rampant de plus faible pente ;
- étant placée à l'intersection de deux versants, la noue reçoit une grande quantité d'eau.

En conséquence, pour une pente de toiture inférieure à 22 %, une noue

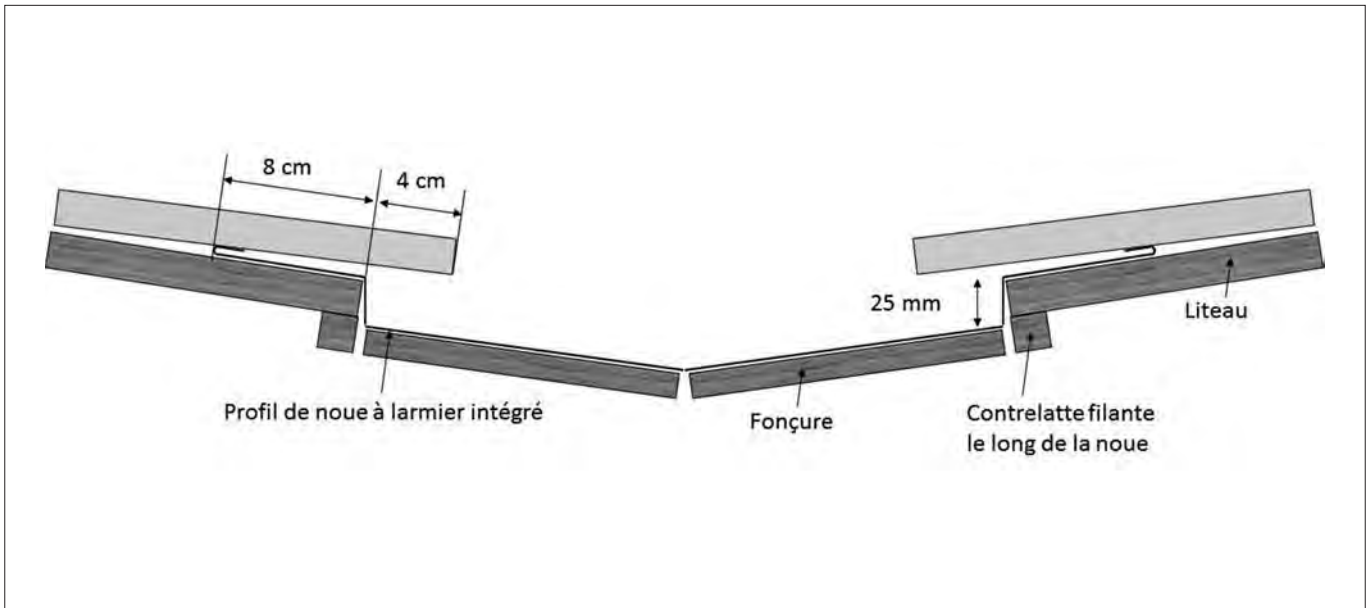


Figure 1 : Noue à larmiers intégrés (développé de 500 mm)

encaissée ou une noue à larmiers intégrés (figure 1) est nécessaire. Dans ce cas, le développé de la noue est de 500 mm. Les éléments de noue sont limités à 10 m et sont assemblés par double agrafure.

Pour les pentes de noue supérieures à 22 %, le traitement est identique à celui-ci prévu par le NF DTU 40.21.

Caractéristiques pour l'option complémentaire « Faible Pente »

L'option faible pente de la marque NF « Tuiles de terre cuite » est une certification complémentaire qui concerne les tuiles de terre cuite à emboîtement

ou à glissement à relief destinées à être posées à faible pente en climat de plaine (conventionnellement défini par une altitude inférieure ou égale à 900 m). Elle se caractérise par un marquage complémentaire « FP » associé au logo NF.

Pour bénéficier de l'option faible pente dans le cadre de la marque NF, les tuiles doivent répondre aux spécifications complémentaires :

- Des critères d'aspect renforcés et en particulier le nombre et la position des barrettes et des trous de clouages.
- Un essai de résistance à l'étanchéité à l'eau selon le montage revendiqué (joints droits ou croisés ou les 2).

Validité des règles professionnelles

Ces règles professionnelles ont été rédigées en concertation avec l'ensemble des parties prenantes dans le domaine de la couverture et ont été acceptées en juillet dernier par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre) qui constitue un des outils d'analyse de risques pour les assureurs construction. La reconnaissance de ces règles en technique courante permet ainsi de garantir la continuité en termes d'assurance concernant ce mode de pose.

Elles sont disponibles sur le site internet de l'UNCP : www.uncp.ffbatiment.fr

Liste des tuiles bénéficiant de marque NF « Tuiles de terre cuite » option « Faible Pente » au 4 février 2016

Société	Usine	Modèle	PV de résistance à l'étanchéité à l'eau et type de montage
IMERYS TC 11, Avenue de la Marne 51340 Pargny sur Saulx	51340 Pargny sur Saulx (code identification n°17)	PV 13 Huguenot	PV n° 2014015052 du 11/09/15 Montage à joints droits et joints croisés
IMERYS TC Site de Saint Geours 251, rue de Pontonx 40380 Saint Géours d'Auribat	40380 St Geours (code identification n°18)	Marseille Poudenx	PV n° 2014015053 du 11/09/15 Montage à joint croisés

Liste des Avis Techniques valides des tuiles de terre cuite à emboîtement pour pose à faible pente au 1^{er} mars 2016

Fabricant	Tuiles	N° d'Avis Technique	Date de validité
IMERYS TC	AQUITAINE POUDEX	5/14-2414	31/07/2021
	DELTA 10 Ste Foy	5/12-2280	30/06/2019
	MEDIANE PLUS	5/14-2390	31/05/2021
	MERIDIONALE POUDEX	5/12-2281	30/06/2019
	OCEANE POUDEX	5/12-2282	30/06/2019
	OMEGA 10 Ste Foy	5/12-2270	30/06/2019
	Panne H2 Huguenot	5/12-2283	30/06/2019
	Plein Sud Gélis	5/10-2117*V1	30/06/2017
	PROVINCIALE STE FOY	5/12-2279	30/06/2019
	RHONA 10 (*)	5/14-2377	31/03/2021
	ROMANE SANS	5/12-2289	31/07/2019
	STANDARD 9 JACOB	5/12-2284	30/06/2019
LA ESCANDELLA	Tuile GRAND SUD	5/14-2389	31/05/2021
	Tuile TAMARIS	5/15-2459	30/06/2022
MONIER France	ABEILLE	5/13-2355	31/07/2020
	GALLO ROMANE	5/13-2329	28/02/2020
	ROMANE	5/13-2330	28/02/2020
	Tuile Galleane 10	5/08-1996 et 5/08-1996*01 Mod	31/05/2016
	Tuile Galleane 12	5/09-2078	30/11/2016
TERREAL	COTE DE BEAUNE	5/14-2403	30/06/2021
	Double Canal 12 (DC 12)	5/15-2433	28/02/2022
	Double Canal Languedoc (DCL)	5/15-2434	28/02/2022
	HORIZON 12	5/13-2336	30/04/2016
	ROMANE AZUR	5/10-2131	31/10/2017
	ROMANE EVOLUTION	5/14-2405	30/06/2021
	ROMANE RENO	5/14-2404	30/06/2021
	ROMANE-CANAL	5/14-2401	30/06/2021
	ROMANEE	5/14-2406	30/06/2021
	SANTENAY	5/14-2402	30/06/2021
TYLMESA	TB 10	5/14-2416	31/07/2019
WIENERBERGER SAS	KANAL 10	5/14-2415	31/07/2017
	PANNE (**)	5/09-2048	30/06/2016

(*) Ces tuiles bénéficient également d'un Avis relatif aux très faibles pentes (AT 5/15-2460 valide jusqu'au 30/06/2020).

(**) L'avis 5/09-2048 vise un domaine étendu aux très faibles pentes.